

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

Arrêté du 8 juin 2010 portant ouverture d'une session de l'examen d'accès au stage professionnel d'administrateur judiciaire

NOR : JUSC1011637A

Par arrêté de la ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, en date du 8 juin 2010, la session de l'examen d'accès au stage professionnel d'administrateur judiciaire pour l'année 2010 est ouverte aux dates ci-après :

Les épreuves écrites auront lieu les 8, 9 et 10 novembre 2010.

L'épreuve orale aura lieu les 20, 21 et 22 décembre 2010.

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Les demandes d'inscription pour subir l'examen d'accès au stage professionnel d'administrateur judiciaire devront être adressées par les candidats, dans les conditions prévues par l'article A. 811-4 du code de commerce, au plus tard le 8 août 2010.